

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

PIECES JOINTES

- Note Député I : Point sur les enjeux financiers de la non-applicabilité de diverses mesures dans l'Archipel
- Note Député II : Dossiers pour lesquels il est urgent de définir un plan de travail
- Note du mouvement « Cap sur l'avenir » sur le dossier du transport maritime
- Projet d'ordonnance

Saint-Pierre le 16 octobre 2009

Mme Marie-Luce PENCHARD
Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer
27, rue Oudinot

75008 PARIS

Madame la Ministre,

Dans la perspective d'une rencontre prochaine avec les élus et les syndicats patronaux de Saint-Pierre-et-Miquelon par « visio conférence » qui portera essentiellement sur le dossier crucial du transport maritime en fret, je souhaiterais apporter un certain nombre d'éléments dans le but que ces échanges soient les plus concrets et productifs possibles.

D'une part, je souhaite réaffirmer par quelques exemples chiffrés que la vision que l'on peut avoir depuis Paris - qui ferait de Saint-Pierre-et-Miquelon un territoire largement aidé par rapport à la Métropole, dont les habitants sont des « enfants gâtés » qui en demandent toujours plus - est fautive. D'autant que cette idée reçue pollue depuis bien trop longtemps les relations entre l'Archipel et le Gouvernement.

La première note que je vous prie de trouver en accompagnement de ce courrier a donc pour objet de remettre ces éléments en perspective.

D'autre part, je me permets de rappeler les nombreux dossiers - au-delà de celui du transport en fret - qui sont en attente de réponse ou de programmation d'action, afin que nous puissions rapidement les évoquer, mais surtout mettre fin à ce phénomène qui veut que chaque sujet doit devenir une situation d'urgence ou un conflit et qu'un bras de fer entre l'Archipel et le gouvernement s'engage pour que le travail des élus soit écouté et puisse aboutir.

Chacun des sujets de premier plan présentés dans la deuxième note que je vous prie de trouver également en annexe, mérite que vos services s'en saisissent véritablement et que, avec les parlementaires de l'Archipel, un plan de travail soit décidé.

Car si, après le dossier transport, il était besoin de réaffirmer que l'action devrait rapidement remplacer les promesses ou les non-réponses, le dossier des retraites vient dernièrement de le confirmer.

En effet, le Gouvernement vient à nouveau d'être interpellé par des retraités manifestants, pour la seule raison que depuis juin 2009, le SEOM n'a pas pris la mesure de ces questions ou n'a pas pu avancer sur ce dossier, malgré les courriers, interventions, notes et réunions des parlementaires, unis sur cette question.

Pour éviter cette nouvelle situation de crise, il aurait suffi de travailler sur l'ordonnance prévue par mon amendement, repris par le Gouvernement, à l'article 72 de la LDEOM, et donc de confirmer la revalorisation des retraits-

tes due tant aux ressortissants de l'ENIM qu'à ceux de la CPS (projet d'ordonnance ci-joint).

Sur le dossier du transport, la troisième note ci-jointe vous permettra de vous imprégner de l'ampleur du travail qui a été réalisé depuis des années sur cette problématique – le mouvement Cap sur l'Avenir, dont je suis issue, a ainsi oeuvré depuis plus de cinq ans avec une position constante concernant le transport dans l'Archipel : la mise en place d'une véritable solution de service public dépassant le cadre de la simple délégation.

J'aspire, comme vous sans aucun doute, ainsi que l'ensemble des partenaires qui oeuvrent sur ces dossiers, à ce que rapidement nous arrivions enfin à orchestrer nos travaux au bénéfice de la population de l'Archipel qui attend de nous que l'intérêt général soit défendu et prévale.

Confiante en votre soutien, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick Girardin